

CONSULTIS AUDIT
2 Rue Jules Emile Zingg
25400 EXINCOURT
Rapport du Commissaire aux Comptes
sur l'augmentation du capital avec
suppression du droit préférentiel de
souscription



CONSULTIS AUDIT

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR L'AUGMENTATION DU CAPITAL AVEC SUPPRESSION DU DROIT PRÉFÉRENTIEL DE SOUSCRIPTION

DECEMBRE 2025

Aux Associés de la société CONSULTIS AUDIT,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, désigné en application de l'article L. 225-138, II du Code de commerce, et en exécution de la mission prévue par les articles L. 225-135 et suivants du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le projet d'augmentation du capital par émission d'actions ordinaires avec suppression du droit préférentiel de souscription d'un montant de 138 460 euros, réservée à la société CAPEIS CONSEIL, opération sur laquelle vous êtes appelés à vous prononcer.

Cette augmentation du capital donnera lieu à l'émission de 13 846 actions ordinaires, d'une valeur nominale de 10 euros assortie d'une prime d'émission de 16 euros.

Contexte de l'opération

L'opération s'inscrit dans le cadre de l'intégration au capital de la société d'une nouvelle associée. Les associés actuels, soucieux de pérenniser l'actionnariat de la société dans les années à venir ont proposé à Madame Emilie MOUTAUD d'intégrer le groupe CONSULTIS AUDIT.

L'augmentation de capital permettra de porter le capital social de 2 000 000 euros à 2 138 460 euros, divisé en 213 846 actions de 10 euros de nominal chacune.

Le prix d'émission a été fixé à 26 euros par action (10 euros de nominal et 16 euros de prime), déterminé sur la base de la méthode des capitaux propres réévalués au 30 septembre 2025.

La suppression du droit préférentiel de souscription bénéficie exclusivement à la société entrante au capital.



Responsabilités de la Présidente et du commissaire aux comptes

Il appartient à la Présidente d'établir un rapport conformément aux articles R. 225-113 et suivants du Code de commerce.

Il nous appartient de donner notre avis sur la sincérité des informations chiffrées tirées des comptes, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription et sur certaines autres informations concernant l'émission, données dans ce rapport.

Travaux effectués

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

Ces diligences ont notamment consisté à vérifier :

- Les informations fournies dans le rapport de la Présidente sur les motifs de la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription et sur la justification du choix des éléments de calcul du prix d'émission et sur son montant ;
- La sincérité des informations chiffrées tirées des comptes annuels arrêtés au 30 septembre 2025. Ces comptes présentent un résultat de 586 661 euros et des capitaux propres de 3 728 391 euros. Ils n'ont pas fait l'objet d'une certification par un commissaire aux comptes, la société n'étant pas dotée de commissaire aux comptes ;
- Analyser les méthodes de valorisation retenues pour la détermination du prix d'émission et leur cohérence avec les pratiques de marché ;
- Apprécier l'incidence de l'opération sur la situation des actionnaires actuels ;

Opinion

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur :

- La sincérité des informations chiffrées tirées des comptes annuels au 30 septembre 2025 et données dans le rapport de la Présidente ;
- Le choix des éléments de calcul du prix d'émission et son montant ;
- La présentation de l'incidence de l'émission sur la situation des actionnaires, appréciée par rapport aux capitaux propres ;
- La proposition de suppression du droit préférentiel de souscription qui vous est faite.

Fait à Montbéliard

Le 19 Décembre 2025



WeMa Franche-Comté
SAS ACTIS au capital de 1 258 500 €
Bureau de Montbéliard
2 rue Armand Bloch
25200 MONTBÉLIARD
03 81 84 49 88
Siège social : 8 rue Madeleine Brès
25000 BESANCON
SIRET 353 377 328 00060